

Compte-rendu de réunion de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport UFOLEP du CHER du vendredi 19 janvier 2018

Membres de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport :

Yves AURAT (SLD Fussy) – Gilles BIEMMI (US Méreau)
Franck CABELLO (Levet TT) – Didier COURZADET (ECOM)
Hervé DAVID (UC Mehun) – Frédéric DELANOUE (Levet TT)
Xavier DESSACHY (ASEAB) – Aurélien FOLTIER (VC Sancerrois)
Didier GUÉRIN (ASLD St-Doulchard) – Roland MARTINAT (ECOM)
Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Philippe PARIS (SLD Fussy)
Jean-Paul PERRUCHE (US Méreau) – Valéry RONDIER (CSLG SAM)
Cédric THURIOT (CC Vierzon) – Gilles VERDENAL (CC Savigny-en-Septaine)

Présents : (Feuille de présence jointe en annexe 1)

Yves AURAT (SLD Fussy) – Gilles BIEMMI (US Méreau) – Franck CABELLO (Levet TT)
Didier COURZADET (ECOM) – Hervé DAVID (UC Mehun) – Xavier DESSACHY (ASEAB)
Aurélien FOLTIER (VC Sancerrois) – Didier GUÉRIN (ASLD St-Doulchard)
Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Philippe PARIS (SLD Fussy)
Jean-Paul PERRUCHE (US Méreau) – Cédric THURIOT (CC Vierzon)
Gilles VERDENAL (CC Savigny-en-Septaine)

Absents excusés :

Frédéric DELANOUE (Levet TT) – Roland MARTINAT (ECOM)
Valéry RONDIER (CSLG SAM)

Marie-Christine CHARTRAIN (Référente UFOLEP)
Sybil CAMUS (Délégué UFOLEP/USEP)
Thierry PACHOT (Président du Comité Directeur UFOLEP)

Ordre du jour :

1. Étude des demandes de descente de catégorie + 60 ans
2. Relecture et validation du Règlement particulier de la CTD 2018
3. Informations diverses.

1. Examen des demandes de changement de catégorie + 60 ans :

Le Responsable de la CTD, Alain MIHIET remercie de leur présence les membres de la CTD et leur renouvelle ses vœux pour l'année 2018.

Trois commissions de changement de catégorie auront lieu pour la saison 2018. Le 19 janvier 2018 pour les + 60ans, le 20 avril 2018 et le 15 juin 2018 pour les autres catégories.

Les demandes de changement de catégorie suivantes ont été étudiées par les membres de la Commission :

- **Bernard GORIN** (E. C. O. S. A) 3^{ème} catégorie → GSa : **Accepté (*)**

Cas particulier :

- **Jérôme BONNARD** (V. C. Sancerrois) 2^{ème} catégorie → 3^{ème} catégorie : **Accepté (*)**

(*) Les demandes **Acceptées** prendront effet à partir du **samedi 3 mars 2018**, les conditions seront effectives jusqu'au **lundi 4 juin 2018** inclus conformément au § (Art 9-4), la commission se garde le droit d'appliquer le § (Art 9-2).

Yves AURAT (Responsable des cartes cyclo sport) adressera un courrier au Responsable de club et au cyclo sportif pour notifier sa descente avec un rappel particulier du § 9 du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclo sport du Cher.

Rappel : Même si tous les cyclo sportifs de + 60 ans peuvent prétendre à un changement de catégorie inférieure, la CTD se réserve le droit d'appliquer le § 9.2 "Supériorité manifeste" et le § 9.4 "Conséquences d'une descente de catégorie" du règlement de la Commission Technique Départementale pour ne pas accorder une descente systématique à un cyclo sportif dans la catégorie inférieure.

Toutes les autres demandes de changement de catégorie qui ont été adressées à la CTD et ne rentrant pas dans le cadre de la réunion du 19 janvier 2018 (demande de changement de catégorie pour cycloportif de 60 ans et plus) seront réétudiées lors de la réunion du 20 avril 2018 si les conditions du § 9-1 b) du Règlement Particulier de la CTD du Cher sont remplies (voir extrait ci-dessous).

Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2018

9 – CHANGEMENT DE CATEGORIE :

IMPORTANT : La rétrogradation d'un cycloportif doit représenter la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton dans sa catégorie. Celle-ci n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultats, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

9 – 1 : CONDITIONS

- a) Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir **participé à un minimum de 5 compétitions** dans sa seule catégorie (**dont 3 au minimum effectuées dans le Cher**)
- b) Pour les demandes de changement de catégorie qui auront lieu lors de la **1^{ère} commission de descente (en avril)**, un minimum de 5 épreuves dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher) sera également nécessaire dans les conditions suivantes :
 - seront prises en compte, 3 compétitions de la fin de saison précédente + **2 compétitions au minimum et obligatoires** depuis le début de la saison en cours.

Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2018 (suite)

La demande de changement de catégorie sera effectuée sur l'imprimé réglementaire en vigueur. Le cycloportif présentera un rapport de motivation circonstancié ainsi que les résultats obtenus au cours de ses participations.

Cette demande devra être visée par le responsable de son club avant d'être adressée à la Commission Technique Départementale.

9 – 2 : SUPERIORITE MANIFESTE

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cycloportif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

9 – 3 : CATEGORIE DES 60 ANS ET PLUS

- a) Un cycloportif de 2^{ème} catégorie de plus de 60 ans qui accèdent en cours de saison à la 1^{ère} catégorie, redescendra automatiquement la saison suivante en 2^{ème} catégorie.
- b) **Avant le 15 Janvier** de chaque année, tout cycloportif de 60 ans et plus pourra présenter une demande de changement de catégorie.
Cette demande fera l'objet d'une étude par la Commission Technique Départementale qui statuera.

9 – 4 : CONSEQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATEGORIE

Pour qu'un cycloportif puisse rester dans sa nouvelle catégorie, il **ne devra pas obtenir de place dans les 5 premiers** dans les 3 mois de compétition suivant la descente et avec un minimum de 3 courses effectives.

Cette disposition s'appliquera pour les catégories **2^{ème}, 3^{ème}, GSa et GSb**, y compris pour les plus de 60 ans pour lesquels la prise en compte effective sera la première compétition de la nouvelle saison sur route.

Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cycloportifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1^{ère} catégorie (Cf. § 9-3/ a)

2. Règlement particulier CTD 2018

Relecture et validation du Règlement Particulier de la CTD 2018 par les membres de la Commission.

Celui-ci sera commenté lors de la réunion du **mercredi 21 février 2018 en présence des clubs** et sera diffusé à chaque Responsable de Club puis mis en ligne sur le site UFOLEP 18.

3. Informations diverses

✓ Demande de cartes cycloport saison 2018 :

Les demandes de cartes cycloport peuvent être faites dès maintenant mais sont à faire **avant le 15 février 2018** à Yves AURAT (cordonnées ci-dessous) exclusivement sur le formulaire réglementaire en vigueur sur le site <http://www.cyclisme-ufolep18.fr> rubrique "Administration" → "Formulaires" (voir annexe 2) dûment renseigné.

Passée cette date, les cartes cycloport ne seront délivrées que dans un délai compatible avec la réception des documents officiels.

aurat.yves@neuf.fr

14, route de la Dorotheie 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

☎ 02-48-57-20-55 - 📞 06-09-97-41-38

<p>▶ ADMINISTRATION</p> <p>▶ Formulaires</p>	
	<p>Demande de cartons cycloport ou cyclocross 2017 - 2018</p> <p>Les demandes de cartons doivent être effectuées de préférence groupées, avant le 15 Octobre pour les cyclo-cross et avant le 15 Février pour les cartons cycloport.</p> <p>Toute demande complémentaire devra également être effectuée sur ce document.</p>
	<p>Demande de Carte de Compétiteur Cycloport</p> <p>Pour tout nouveau licencié, la demande de carte de compétiteur devra être renseignée avec précision par l'adhérent. Celle-ci sera jointe à la demande de carton cycloport ci-dessus et envoyée à la CTD du Cher par le responsable de club.</p> <p>Sans ce document, le carton cycloport ne sera pas établi.</p>

Toute demande de carte cycloport ne peut se faire uniquement si le demandeur est licencié UFOLEP activité cycloport.

Pour tout nouveau licencié, la demande de **carte de compétiteur** devra être renseignée avec précision par l'adhérent (voir annexe 3). Celle-ci sera jointe à la demande de carton cycloport ci-dessus et envoyée à la CTD du Cher par le responsable de club. Sans ce document, le carton cycloport ne sera pas établi.

Autre précision :

Au moment de la demande de la "carte de compétiteur", les licenciés "Série 3 FFC" ayant 50 points et moins au classement régional FFC de la saison précédente, devront fournir, à la Commission Départementale concernée la photocopie du classement régional FFC dans lequel apparaît leur classement et leur nombre de points.

Les cartons cycloport seront distribués à chaque responsable de club lors de la réunion du mercredi 21 février 2018 et non individuellement au cycloportif demandeur.

✓ **Bilan Régional cyclo-cross :**

- 27 coureurs du CHER ont participé.
- 2 titres en 30/39 ans, Ronan LESUEUR et 40/49 ans, Éric MILLET + 8 podiums dans les différentes catégories.
- National cyclo-cross : 6 engagés

✓ **Bilan cycloSPORT au 19/01/2018 :**

- 30 clubs affiliés pour la saison 2018 (le club C. C. Châteaumeillant non réaffilié)
- 268 licenciés à ce jour – (268 licenciés à la même date en 2017)

✓ **Rappel :**

- La licence UFOLEP + la carte cycloSPORT doivent être signées + photo obligatoire.

✓ **Divers :**

- A la demande du Comité Directeur, la Commission Technique Départementale CycloSPORT du Cher est-t-elle prête à reprendre l'activité compétition VTT suite à la dissolution de la CTD VTT.
- La CTD CycloSPORT attend un projet de la part du Comité Directeur.

Rappel : Réunion **vendredi 2 Février** à l'UFOLEP du Cher à **19h00** afin de revoir l'organisation de l'activité VTT. Tous les clubs sont cordialement invités à participer aux débats.

Fin de séance.

- **Prochaine réunion de la CTD + Clubs :**

Mercredi 21 février 2018 à 19h00 à l'UFOLEP du Cher, 5 rue Samson – BOURGES.

✚ Ordre du jour :

1. Début de saison 2018
2. Distribution des cartes cyclo sport et calendriers 2018
3. Vente des timbres d'engagements
4. Lecture du nouveau Règlement Particulier 2018 de la CTD du Cher
5. Questions diverses.

Le Secrétaire

Xavier DESSACHY

Le Responsable de la Commission Technique
Départementale Cyclo sport UFOLEP du CHER

Alain MIHIET

Annexe - 1 -

COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
CYCLOSPORT UFOLEP DU CHER 2017 - 2018

FEUILLE DE PRÉSENCE
RÉUNION DU 19/01/2018

NOM	Prénom	CLUB	Emargement	Absent	Excusé	Non excusé
AURAT	Yves	SLD FUSSY	<i>[Signature]</i>			
BIEMMI	Gilles	US MÉREAU	<i>[Signature]</i>			
CABELLO	Franck	LEVET TT	<i>[Signature]</i>			
COURZADET	Didier	ECOM	<i>[Signature]</i>			
DAVID	Hervé	UC MEHUN	<i>[Signature]</i>			
DELANOUE	Frédéric	LEVET TT	---	X	X	
DESSACHY	Xavier	ASEA BOURGES	<i>[Signature]</i>			
FOLTIER	Aurélien	VC SANCERROIS	<i>[Signature]</i>			
GUERIN	Didier	ASLD ST DOULCHARD	<i>[Signature]</i>			
MARTINAT	Roland	ECOM	---	X	X	
MIHIET	Alain	CHER UFOLEP/USEP	<i>[Signature]</i>			
PARIS	Philippe	SLD FUSSY	<i>[Signature]</i>			
PERRUCHE	Jean-Paul	US MÉREAU	<i>[Signature]</i>			
RONDIER	Valéry	CSLG SAM	---	X	X	
THURIOT	Cédric	CC VIERZON	<i>[Signature]</i>			
VERDENAL	Gilles	CC SAVIGNY EN-SEPTAINE	<i>[Signature]</i>			
TOTAL				3	3	

Annexe - 3 -

**DEMANDE individuelle
d'une carte « Compétiteur cyclospor »**

1/ NOM Prénom Sexe M ou F
Date de naissance N° téléphone

2/ Si vous avez déjà été licencié(e)
Nom et adresse de votre dernière association

Etiez-vous licencié(e) UFOLEP et/ou FFC et/ou FFGT
Cochez la(les) case(s)

Année de votre dernière licence et votre catégorie dans cette(ces) fédération(s) au 31 décembre de cette année-là

UFOLEP Année : Catégorie : FFC Année : Catégorie : Nombre points :

FSGT Année : Catégorie :

Avez-vous pratiqué ou pratiquez-vous ?
Le duathlon OUI NON Le triathlon OUI NON Le VTT de compétition OUI NON

3/ Si vous souhaitez adhérer simultanément à une autre fédération. Laquelle ?
FFC FSGT Autre (précisez)

Vous avez (ou allez demander) une licence FFC Catégorie : Pass'Cyclisme Pass'Cyclisme Open
3^e catégorie Junior

FSGT Catégorie «route» (précisez) :

4/ JEUNE – AUTORISATION PARENTALE
Je soussigné(e), père, mère ou tuteur (*), autorise mon
Enfant (nom et prénom) à pratiquer le cyclisme de compétition au sein de l'Ufolep.
J'autorise les organisateurs à faire soigner mon enfant et à prendre toutes mesures (y compris une hospitalisation) que nécessiterait son état de santé, conformément aux prescriptions du corps médical consulté.
A le
Signature

(*) Barrer la mention inutile

5/ Après avoir pris connaissance des Statuts de l'UFOLEP et des règlements concernant le cyclospor UFOLEP, je souhaite obtenir une carte cyclospor dans l'Association suivante :
Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus.
A le
Signature du demandeur ou de son représentant légal pour les mineurs